

# Un vaste complexe pour associer recherche et traitement

**SANTÉ** Sur le site de la clinique, le Genolier Innovation Hub doit attirer des chercheurs en leur proposant un environnement adapté à leurs essais. La première pierre du complexe à 100 millions a été posée hier.

PAR MARIE-CHRISTINE.FERT@LACOTE.CH

«**N**ous sommes plus agiles que certains acteurs de la santé», assure Antoine Hubert. Le patron d'Aevis Victoria SA entend poursuivre la diversification du groupe, composé de 22 établissements de soins, dont la Clinique de Genolier, réunis au sein de Swiss Medical Network et de neuf hôtels de luxe. L'accueil de chercheurs et d'entreprises innovantes dans le domaine de la santé est aujourd'hui d'actualité. «Nous voulons créer un écosystème médical», poursuit Antoine Hubert. La construction du Genolier Innovation Hub, dont la première pierre a été posée hier en présence du conseiller d'Etat Philippe Leuba, répond à ce concept inédit en Suisse.



L'ouverture du nouveau bâtiment, qui déroule sur cette vue ses formes architecturales, est prévue pour fin 2023. IMAGE DE SYNTHÈSE: GENOLIER INNOVATION HUB

## Un hôtel pour entreprises

La plateforme de 10 000 m<sup>2</sup> doit faire le lien entre la recherche et l'application clinique. Elle hébergera des sociétés pour une durée déterminée en leur offrant un environnement facilitant les passerelles entre la phase de l'expérimentation et les applications pratiques. «Nous voulons construire un hôtel pour entreprises pour leur permet-

tre de présenter au mieux leurs innovations dans le domaine médical», détaille Antoine Hubert qui a souvent trouvé les démonstrations de matériel décevantes. La proximité de la clinique est un atout. «A partir du moment où c'est légal et éthique, les médecins pourront travailler avec les sociétés», précise encore le dirigeant qui ajoute que la

plate-forme sera ouverte à tous les acteurs de la santé.

## Un investissement de l'ordre de 100 millions

Le projet est ambitieux puisqu'il s'agit d'un investissement de l'ordre de 100 millions de francs dont 65 millions pour la construction. Il est engagé par Infacore SA, la société immobilière du groupe Aevis Victoria SA. Les contacts sont avancés avec certains partenaires. La société Accuray, spécialisée dans la radiothérapie et dont le siège est à Morges, va ainsi investir 15 millions pour installer un centre de formation. Le laboratoire Johnson et Johnson entrevoit également d'organiser des événements quatre fois par an. Pour le conseiller d'Etat Philippe Leuba, un tel projet ne peut qu'enrichir la «Health val-

ley»; le canton de Vaud accueillant environ 400 entreprises spécialisées dans la santé. Et d'ajouter qu'il faut saluer l'audace de l'investisseur! compte tenu du contexte économique difficile.

L'ouverture du Genolier Innovation Hub est prévue pour fin 2023. Le bâtiment a été conçu par le bureau d'Archilab SA à Pully. «On nous a demandé de créer un lieu qui soit convivial, accueillant, facile à vivre, permettant une grande modularité», commente l'architecte Gabriele Rossi. Sont prévus deux étages hors-sol abritant des bureaux, des laboratoires, des salles d'opération, un amphithéâtre avec vue sur le Mont Blanc. La toiture sera végétalisée. Pour gérer le futur établissement, une vingtaine d'emplois vont être créés. La Clinique de Genolier a été le

premier établissement acquis par le groupe en 2002. Cinq cents employés et entre 100 et 200 médecins indépendants travaillent sur le site qui accueille principalement une clientèle locale. S'ajoutera avec les sociétés hébergées par le Genolier Innovation Hub la présence de plus de 150 personnes.

## Circulation en hausse

La création de cette nouvelle entité ne manquera pas de susciter une augmentation de la circulation dans le village, ce qui avait été relevé au moment de l'examen du plan d'affectation en 2017. «Ça va générer un peu de trafic», admet Antoine Hubert. Les problèmes de mobilité ont fait l'objet d'une étude attentive, assure le dirigeant qui souligne que les trains du Nyon-Saint-Cergue

sont une alternative, d'autant qu'un arrêt se trouve en périphérie du site.

«**Il faut saluer l'audace de l'investisseur.**»

PHILIPPE LEUBA  
CONSEILLER D'ETAT

D'autres investissements sont envisagés par le groupe à Genolier, avec la surélévation de l'un des bâtiments pour réunir sur un même endroit tous les actes d'oncologie. Pas de calendrier précis pour le lancement de ce chantier, l'idée étant de perturber le moins possible le fonctionnement de la clinique.

## En trois dimensions

L'organisation architecturale se fera en trois zones:

- **7000 m<sup>2</sup>** seront dédiés à un espace d'accueil des entreprises, avec des bureaux et des laboratoires.
- **2000 m<sup>2</sup>** pour un plateau technique avec des bunkers pour les matériels de radiologie et radiothérapie, des salles d'opération et des salles de cours.
- **1000 m<sup>2</sup>** pour un espace événementiel pour des congrès, des réunions, des ateliers, des séminaires, avec un amphithéâtre de 300 places.

# Un duel entre voiture et motos finit au tribunal

**ROUTE BLANCHE** Deux motos et une voiture se sont tiré la bourre sur le col en août 2020. L'automobiliste a porté plainte.

«La plaignante a agi comme une justicière de la route.» Me Coralie Christin, avocate d'une motarde prévenue d'injure, de contrainte et de violation grave des règles de la circulation routière, a inversé les rôles la semaine dernière devant le Tribunal de police de La Côte. A l'origine de ce procès, il y a une altercation routière sur la route cantonale RC 19A reliant Nyon à Saint-Cergue, im-

pliquant un couple de motards sur leurs deux engins et une automobiliste résidant dans le village d'altitude. Le pilote d'une des deux motos a accepté sa condamnation prononcée par le Ministère public de La Côte. Sa coaccusée, Sandrine\*, a quant à elle fait opposition à l'ordonnance pénale. Le 20 août 2020, vers 20h30, Nadine\* remontait chez elle en voiture. Vers la moitié de l'as-

cension, selon son estimation, le motard a pu la doubler, laissant sa compagne derrière. Cette dernière l'accuse d'avoir tout fait pour empêcher un dépassement. Contrairement à Nadine, elle situe le début du duel au-dessus du Derbi, à Gindins. L'automobiliste concède n'avoir pas facilité le dépassement «mais en aucun cas, je n'ai fait d'écarts pour entraver son pas-

sage. Quand les motards viennent ici pour s'amuser, je ne me décale pas à droite.»

## Doigt d'honneur ou pas?

Parvenant enfin à doubler, Sandrine aurait dressé un doigt d'honneur à l'encontre de la conductrice. «Ce n'est pas vrai», rétorque la motarde, qui concède avoir fait des gestes pour exprimer son agacement, «mais pas d'injure, ni de doigt d'honneur». Sur ce point, le tribunal ne l'a pas suivie. L'injure est le seul chef de prévention à subsister au terme de l'audience. Après ce dépassement, les motards se seraient placés devant le véhicule à quatre roues, réduisant leur vitesse jusqu'à 10 km/h et opérant des zigzags sur la chaussée. «C'est surtout Monsieur qui s'est comporté ainsi, mais pas l'accusée du

«**J'en ai marre que cette route soit considérée comme un jouet pour motards.**»

L'AUTOMOBILISTE  
QUI A PORTÉ PLAINTÉ

jour», a précisé la plaignante. Tout ce beau monde s'est ensuite expliqué sur une place de stationnement, juste avant le village de Saint-Cergue. «J'ai porté plainte pour mettre un stop à ces comportements dangereux. J'en ai marre que cette route soit considérée comme un jouet pour motards.» L'avocate de la défense a plaidé l'injustice émanant de l'ordonnance pénale qui sanctionnait sa cliente d'une peine de

60 jours-amende à 60 francs le jour, avec sursis pendant deux ans et 900 francs d'amende. «On sent que l'automobiliste est lassée des motards sur cette route, qu'elle en nourrit presque une forme de haine.»

## Sanction réduite

Elle a été partiellement entendue. La motarde a finalement été blanchie des chefs de prévention de contrainte et de violation grave des règles de la circulation routière. Pour injure, elle se voit condamnée à 10 jours-amende à 40 francs avec sursis pendant deux ans et 300 francs d'amende. Elle se voit allouer une indemnité de 750 francs pour ses frais de défense et sa participation aux frais de la cause est maintenue à 200 francs. **DSZ** \* prénoms d'emprunt